



Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 155-18

Objet : *RS - Attribution d'un accord-cadre pour la réalisation d'une prestation d'assistance juridique pour Grand Chambéry*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - David Dubonnet - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Christophe Richel - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 155-18

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre pour la réalisation d'une prestation d'assistance juridique pour Grand Chambéry**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que le Bureau du 25 octobre 2018 a approuvé le lancement d'un accord-cadre à bons de commande, selon une procédure adaptée, pour la réalisation d'une prestation d'assistance juridique (conseil et contentieux) pour Grand Chambéry, le marché actuel arrivant à échéance le 31 janvier 2019.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 30 %,
- valeur technique : 70 %.

La commission d'appel d'offres du 6 décembre 2018 a attribué les deux lots de l'accord-cadre d'une durée d'un an renouvelable trois fois, soit jusqu'au 31 janvier 2023 :

- lot 1 : cabinet DL Avocats, au taux horaire de 100 € HT,
- lot 2 : cabinet BG Avocats, au taux horaire de 120 € HT.

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 décembre 2018,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'une prestation d'assistance juridique pour Grand Chambéry, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, dont le lot 1 est attribué à DL Avocats au taux horaire de 100 € HT, et le lot 2 est attribué à BG Avocats au taux horaire de 120 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tout document nécessaire à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 155-18

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'un accord-cadre pour la réalisation d'une prestation d'assistance juridique pour Grand Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)
Date de l'acte :	20 décembre 2018
Annexe :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21517H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21517H1

Date de transmission en Préfecture :	07 janvier 2019
Date de réception en Préfecture :	07 janvier 2019